



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Alcoolisme

Question écrite n° 629

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur un recent rapport d'evaluation demande par la direction generale de la sante a l'egard du « dispositif specialise de lutte contre l'alcoolisme », finance par son ministere. Selon ce rapport, publie en mars 1993, « trois handicaps majeurs » : isolement, absence de valorisation et absence de strategie definie par l'Etat, mettent en cause ce dispositif, qui est par ailleurs dote d'un « modeste budget d'a peine 143 millions de francs », dont l'usage n'est pas evalue. Il apparait souhaitable aux auteurs de ce rapport que l'ensemble du « dispositif specialise » devrait etre optimise pour atteindre ses objectifs. Il lui demande la suite qu'elle envisage de reserver a ce rapport qui ne manque ni d'interet, ni d'importance.

### Texte de la réponse

Le rapport commande par la direction generale de la sante et concernant le dispositif specialise de lutte contre l'alcoolisme finance sur le chapitre 47-14 du budget de l'Etat repond a deux objectifs principaux. D'une part, il s'agissait de parfaire la connaissance de l'administration sur un dispositif heterogene, organise par trois circulaires successives lui conferant de larges missions, et qui s'est developpe depuis vingt ans de facon inegale sur le territoire francais. D'autre part, il etait necessaire de disposer d'un outil global, elabore par un prestataire independant, susceptible d'eclairer les niveaux administratifs et politiques dans leurs propositions et decisions d'orientation, de financement du dispositif vise. A partir des differents elements apportees par l'evaluation, des projets d'optimisation du dispositif sont actuellement a l'etude. Ceux-ci doivent permettre de repondre aux besoins importants manifestes dans le domaine de la prevention et de la lutte contre l'alcoolisme, tout en tenant compte des contraintes budgetaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 629

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 1993, page 1279

**Réponse publiée le :** 2 août 1993, page 2315